

Décision

Générale

colonial

Décision n° 924 portant institution d'une Commission charge d'organiser un service de pêche à la Côte française des Somalis,

n° 924

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 septembre 1939

Numéro JO
n° 514 du 30/09/1939

Date du numéro
30 septembre 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 18: Vu l'arrêté du 16 septembre 1939 portant organisation d'un service de pêche à la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1,— La Commission instituée par l'article 4 de l'arrêté du 16 septembre 1939 portant organisation d'un Service de pêche à la cote française des Somalis est composée comme suit: Président : M. Alemant, administrateur de 2e classe des colonies, chef du Service de l'inscription maritime, chef de Service de peche Membres : M. Poisson, administrateur adjoint de 1er classe des colonies, adjoint au commandant de cercle: M. Grandy, intendant major: M. Marill, notable français, commerçant ; M. Farah Samatar, notable indigène, Somali issa ; Art. 2,— La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera,

Hubert Descaurs.